

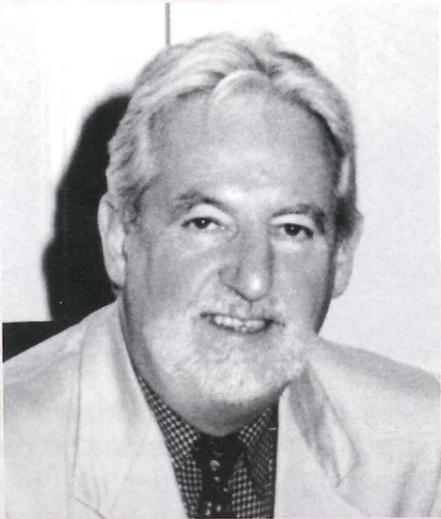
# MENNECY INFO

BULLETIN MUNICIPAL



Journal d'informations locales n° 8 - juin 2002

## La lettre du Maire



Chères Menneçoises, chers Menneçois,

- ✓ Le centre ville avec parking et halle
- ✓ La maison de la petite enfance
- ✓ L'orangerie
- ✓ La maison de la rue du Général Pierre.

Appels d'offre, projets, informations, présentations aux Menneçois vont se succéder dans les six mois à venir afin d'élaborer un dossier qui sera soumis à l'administration régionale.

Nous avons à peine créé la commission extra municipale relative aux gens du voyage (voir l'article de Daniel Bazot) que notre attention se portait sur une arrivée massive de 150 caravanes qui prenaient possession d'un terrain faisant partie de la ZAC du Rousset en bordure du périphérique.

Une bonne négociation, une compréhension patiente des propriétaires du Club Hippique "L'Etoile Blanche" conjuguées à l'autorité de notre gendarmerie réduisaient le séjour à une semaine. Nous devons aussi créditer d'un grand merci des agriculteurs qui ont répondu rapidement à notre attente en retournant les terrains avec le soc de leur charrue.

Mai et juin ont été propices à des rencontres avec nos villes jumelées. D'abord Countesthorpe (Leicestershire) accueillait, durant le long week-end de l'Ascension, une cinquantaine de Menneçois. Le charme de la campagne anglaise, la chaleureuse hospitalité de nos amis anglais, le shopping dans Londres... étaient au rendez-vous. Le 1<sup>er</sup> juin à Renningen (Bade de Wurtemberg) au cours d'une belle cérémonie en présence de nombreux Conseillers Municipaux des deux villes, Wolfgang FaiBt, bourgmestre et moi-même

nous avons fêté le 20<sup>e</sup> anniversaire de notre jumelage (1982-2002).

Nos amitiés européennes sont au beau fixe et nous attendons pour 2003 une union qui se prépare avec notre "fiancée" italienne : Occhiobello.

Comme annoncée la zone bleue s'installe. Après une période d'information, elle prendra son efficacité mi-septembre. Des disques de stationnement pourront être retirés chez des commerçants ainsi qu'en Mairie et Mairie annexe.

Principale préoccupation : la sécurité. Notre Police Municipale va accueillir son troisième brigadier. Nous poursuivons notre but vers un effectif de cinq en fin d'année. Gendarmes, policiers municipaux accompagnés d'élus effectuent des contrôles d'identité inopinément entre 22 h 30 et 1 heure du matin. Toutes les personnes remarquant des lieux de rassemblements fréquents et critiques peuvent informer la gendarmerie (01 64 57 22 22) ou la police municipale (06 74 09 27 11).

Une nouvelle fois je demande aux propriétaires de chiens d'avoir du respect pour la propreté de notre commune. Je les informe qu'en septembre, lorsque notre police municipale sera bien constituée, je lui demanderai de verbaliser.

La majorité au Conseil Municipal, formée de vingt trois élus de sensibilité de droite débat des problèmes de notre commune avec deux oppositions.

Dans le cadre de la loi " Démocratie de proximité " celles-ci pourront à l'avenir s'exprimer dans chaque parution de Mennecey Info.

Une opposition naturelle composée de six conseillers municipaux apparentés à la gauche plurielle. Elle va, par écrit, présenter aux Menneçois ses objections et avis sur les sujets traités, avec une philosophie politique différente. Jusqu'à présent ses interventions ont eu le respect des personnes, sans

offenses. Souhaitons que ce bon esprit qui doit être constructif se prolonge.

Une opposition surnaturelle, c'est-à-dire difficile à expliquer. Elle est propre à deux groupes de droite, chacun étant constitué de deux élus. La singularité vient du fait que deux d'entre eux signent leurs écrits : "Conseillers Municipaux RPR d'opposition". Curieux quand on sait que la majorité municipale comprend des élus engagés au RPR, le Maire entre autre. De plus, dans cette confusion, la "délicatesse" de leur expression est à la hauteur de leurs tergiversations politiques et les discrédite. Quelques désillusions d'un passé récent leur ont laissé de l'amertume qui se révèle mauvaise conseillère !

Depuis quelques années un oiseau passereau très noir : Le Corbeau, voltige de boîtes aux lettres en boîtes aux lettres déposant son fiel mensonger. C'est un écrivain anonyme (peut être pas !). Il a sans doute beaucoup de choses à se reprocher pour ne pas affronter à visage découvert ses victimes. Le bon sens des Menneçois a fini par couler ses bassesses intestines. Ne peut-on pas mettre en cage ce volatile déplumé traînant des gargouilles malsaines !

Les élus Menneçois désirent remercier les groupes scolaires, le conservatoire, les associations, les services municipaux et tous ceux qui animent notre commune avec des fêtes qui enrichissent la convivialité. Fêtes de quartiers, fête du Parc, de la Musique, des Ecoles, etc...sont d'heureuses initiatives à encourager.

Bonnes vacances à tous.

Avec mes sentiments dévoués et sincères

Joël MONIER

## SOMMAIRE

- ➔ LA LETTRE DU MAIRE
- ➔ INFOS VILLAGE
- ➔ LA VIE DES ASSOCIATIONS
- ➔ INFOS VILLAGE
- ➔ PAGE DE L'OPPOSITION
- ➔ INFOS VILLAGE

Bulletin Municipal (Mennecey Info)

MAIRIE Tél. : 01 69 90 80 30 - Fax : 01 64 57 00 41

Directeur de la publication : Monsieur le Maire  
Rédaction : Service Communication de la Mairie  
La Rédaction accepte de répondre et de transmettre aux associations les remarques des Menneçois

Réalisation : COPYPRINT - 01 60 75 82 02 - Corbeil-Essonnes  
Tirage à 5400 exemplaires - Dépôt légal n° 8 : juin 2002 ISSN.024.16395

# CHRONIQUE DE MON QUARTIER : LE CENTRE VILLE

La découverte de nos différents quartiers commence par celui du centre ville.

**Pourquoi ?** Tout simplement parce qu'il s'agit du quartier le plus ancien et que depuis toujours la vie s'y est articulée et déroulée autour de la Mairie et de l'Eglise. Savez vous qu'à l'époque, les affaires municipales étaient traitées dans un vaste bâtiment vétuste, construit aux alentours de 1737, qui servait de halle pour les denrées, de remise pour les marchandises ainsi que d'abri pour la motopompe.

Vers 1853, il est décidé de démolir cette halle et d'y construire en lieu et place une mairie. En 1913 et 1961, il est procédé à des transformations et des agrandissements de cet édifice qui en font aujourd'hui le bâtiment que vous connaissez.



"Antoinette Marie" baptisée en 1966 pèse 1060 kg.

Naturellement cette place est appelée "Place de l'Eglise" doublée aujourd'hui du nom de "Place de Countesthorpe" en hommage à notre ville jumelle de Grande Bretagne.

C'est donc bien autour (ou à proximité) de ces deux places que la vie de tous les jours s'y est organisée, car on y trouve :

- **de quoi manger ou boire** : boulangers, bouchers, charcutiers traiteurs, épiciers, restaurant, bars...
- **de quoi acheter ou vendre** : une maison, un appartement...
- **de quoi s'habiller** (ou se déshabiller lors des essayages)
- **de quoi se cultiver** : librairies, bibliothèque, musique...
- **de quoi se soigner** : médecins, pharmacien...
- **de quoi gérer ou financer** : établissements bancaires
- **de quoi voyager** ou rêver de voyages
- **de quoi équiper ou embellir**



L'endroit est naturellement appelé "place de la Mairie" doublé maintenant du nom de "place de Renningen" en hommage à notre ville jumelle d'Allemagne.

Juste à côté se trouve l'Eglise Saint Pierre, qui date des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Ce monument gothique est imposant et étonnant. Il est bon de rappeler que 3 cloches sont placées tout en haut du clocher : la plus petite appelée "Clémence" baptisée en 1870 pèse 560 kg ; la moyenne appelée "Eugénie" baptisée en 1870 pèse 780 kg ; la plus grosse appelée

**sa maison** : fleuristes, cadeaux, électroménager, confections de rideaux...

- **de quoi se "faire belle"** (ou beau) : coiffeurs, esthétique...
- **de quoi nous rendre service** : cordonnerie, retouches vêtements...

Pardonnez-moi pour les oublis éventuels et involontaires.

En plus chaque mercredi matin et samedi matin, face à la mairie et le long de l'église se déroule le marché où l'on trouve une diversité de commerçants.

Beurre-œufs-fromages, fruits et légumes, boucherie, charcuterie, poissons, textile, etc...

Changeons d'endroit et allons en haut de la rue de Milly. On y remarque deux pavillons identiques construits en 1775.

Dans celui de gauche (en descendant) se trouve le Syndicat d'Initiative auprès duquel si vous osez à jamais le demander, vous recevrez une foule d'informations sur Mennecy et ses environs.

## SINDICAT D'INITIATIVE

**Contacts** : Monsieur Claude LE MOEN, Madame Nicole PERELLI. Tél./fax : 01.64.57.11.36

**Permanences** : mercredi et samedi matin de 10 h 00 à 12 h 00.

Dans celui de droite, on dit que Napoléon s'y est reposé quelques heures dans la nuit du 3 au 4 avril 1814.

Au bas de la rue de l'Arcade, vous y trouverez la bibliothèque municipale "Madeleine de l'Aubépine"

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Madeleine de l'Aubépine  
B.P. 1 - 7, rue de l'Arcade  
Tél. : 01.64.57.31.54

Juste à côté des locaux communaux se trouve "l'Espace Marianne" Ces locaux sont utilisés régulièrement par les Associations pour leurs activités diverses et variées. En empruntant la rue du Général Pierre, puis la rue du Général Leclerc (anciennement rue de Paris) il vous est impossible de ne pas remarquer la majestueuse "Porte de Paris".



Classée monument historique depuis 1948, elle est composée de deux grands pilastres en pierre du pays, recouverte d'un enduit lissé qui simule des pierres taillées. Ces piliers, construits en 1775, sont très familiers aux menneçois.

**Détail** : sur le pilier de droite (en descendant) l'IGN(\*) a placé un repère de nivellement indiquant que Mennecy est situé en ce point à 64,14 mètres d'altitude.

Rue de l'Ormeteau, le groupe scolaire du même nom a été inauguré le 22 juin 1958.

Notre promenade est terminée. Maintenant si certains menneçois souhaitent la continuer mais d'une façon plus détaillée et surtout plus historique, nous leur recommandons vivement la lecture de l'excellent ouvrage de Nicole DUCHON intitulé "MENNECY Coup de Cœur".

## TRANSPORTS

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002, les lignes régulières de cars n'emprunteront plus la rue de Milly.

Les points d'arrêts seront :

- ✓ Route de Chevannes
- ✓ Gendarmerie / Collège
- ✓ Croix Champêtre
- ✓ Gare de Mennecy

Les nouveaux parcours et horaires seront publiés prochainement par la Société des Cars.

## Congés boulangeries

- Boulangerie J. AUDINOT ..... **FERMEE EN AOUT**  
Centre Commercial de la Verville
- AU SOUFFLE NORMAND ..... **FERMEE EN AOUT**  
3 rue de Milly
- AUX GRAINS DE CEZANNE ..... **PAS DE FERMETURE**  
Centre Commercial Paul Cézanne
- Boulangerie M. FLAMME ..... **FERMEE EN JUILLET**  
1, rue de la Sablière
- Boulangeries DU BEL AIR ..... **FERMES DU 6 AU 28 AOUT**  
et AVENUE DARBLAY

## CIRCULATION DOUCE

### Plan local de déplacement du canton de Mennecy

Depuis plusieurs semaines, un comité local associant un grand nombre d'acteurs (institution, transporteurs, SNCF, associations...) élabore un diagnostic complet sur les transports et les déplacements pour proposer des améliorations sur le Canton de Mennecy et Itteville.

Après la rentrée scolaire, **UNE ENQUETE TELEPHONIQUE**

auprès des habitants se déroulera durant le mois de septembre, elle permettra de mieux connaître vos besoins et vos attentes sur tous les sujets : transports en commun, stationnement, pistes cyclables... Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil aux personnes chargées de réaliser cette enquête par téléphone. Nous vous en remercions par avance.

## DIVERS TRAVAUX



1) Aménagement de sécurité aux abords du Groupe Scolaire de la Verville par la création d'un chemin piéton et la mise en place de barrières de sécurité et d'un éclairage public à la sortie de la Primaire.



2) Création d'un mur paysager dans la cour de l'école Primaire de la Jeannotte.



3) Renforcement de l'éclairage public rue des Châtrees ainsi que dans diverses rues de la Commune.

4) Réfection du trottoir avenue de la Jeannotte.



5) Rue Canoville : réhabilitation du réseau eaux usées et création de grilles avaloirs (eaux pluviales).

6) Réfection de la chaussée et réparation du collecteur eaux usées avenue du Bois Chapet.

7) Création d'un préau à l'école Primaire de la Sablière (voir photo préau ci-dessous dans l'article "la vie scolaire").



Samedi 25 Mai à 11h30, à l'école élémentaire de la Sablière, le nouveau préau a été inauguré par Monsieur MONIER, Maire de Menneçy et l'équipe Municipale entourés de parents et enseignants. Malgré un petit vent frais, c'est avec plaisir que tous ont pu apprécier le concert donné avec beaucoup de talent et de gentillesse par la Société Musicale de Menneçy, présente ce matin-là à l'école ainsi que l'apéritif proposé par le personnel du Restaurant Municipal. Avec son architecture innovante et

## La vie scolaire

esthétique, la structure de ce préau répond en priorité à une nécessité (protection contre la pluie) mais aussi à un besoin de détente en plein air indispensable aux élèves par tous les temps en apportant un sentiment d'apaisement et de bien-être par sa luminosité et son image jeune et ludique.

La sécurité est également assurée par des revêtements en mousse équipant les poteaux de soutien en aluminium. Composée de 4 modules d'une surface de 100 m<sup>2</sup>, la toiture est constituée d'une membrane composite souple nouvelle technologie, recouverte d'un enduit novateur anti-salissure et anti-UV, assurant la conservation de la couleur blanche dans le temps et bénéficiant également d'une résistance remarquable.

## LUTTE CONTRE LE BRUIT

Le bruit arrive souvent en tête de liste des nuisances dont se plaignent les citoyens, en ville comme en milieu rural. Depuis 1995, le décret d'application de la loi de 1992 relative à la lutte contre le bruit confère aux Maires la charge de lutter contre les nuisances sonores. L'arrêté municipal de réglementation du bruit, signé par Monsieur le Maire au mois de juin fixe des règles claires pour tous, il est surtout pris dans un but de prévention et non de répression. A défaut de précautions nécessaires prises par chacun pour éviter les bruits qui nuisent à l'intérêt de la collectivité et troublent le repos ou la tranquillité des habitants, il appartient au Maire d'assurer le bien-être par des mesures de police appropriées.

### Concernant :

- ✓ Les établissements ouverts au public.
- ✓ Les bruits sur le domaine public.
- ✓ Les véhicules automobiles et les deux-roues à moteur.
- ✓ Les ateliers et commerces de natures diverses.
- ✓ Les engins et matériels de chantiers, travaux et installations bruyantes.
- ✓ Les locaux d'habitation : *Les occupants des locaux d'habitation doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par des bruits excessifs.*

✓ Les travaux de jardinage ou de bricolage chez les particuliers : *L'usage de tous les outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, leur répétition ou de leur intensité sonore, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques, présentant un aspect épisodique, ne peuvent être effectués que :*

- Les jours ouvrables de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00
- Les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00
- Les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.

✓ Les animaux domestiques : *Les propriétaires ou possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité des voisins.*

- ✓ Les alarmes et sirènes.
- ✓ L'heure limite de fermeture des lieux publics.

### Les infractions sont sanctionnées :

1. Par des contraventions de 1<sup>ère</sup> classe lorsqu'elles relèvent de l'article R.610-5<sup>o</sup> du Code Pénal.
2. Par des contraventions de 3<sup>e</sup> classe lorsqu'elles relèvent des dispositions des articles R.48-1 à R.48-5 du Code de la Santé Publique ; R.318-3 du Code de la Route et R.623-2 du Code Pénal.

## LES GENS DU VOYAGE

La loi du 5 juillet 2000 prévoit la mise en place de schémas départementaux d'accueil des gens du voyage.

La Préfecture de l'Essonne a transmis en date du 18 avril 2002 un projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui a d'ores et déjà été validé par la Commission Consultative Départementale des gens du voyage du 2 avril 2002. Monsieur le Préfet de l'Essonne a demandé à chaque commune de délibérer sur ce projet dans un délai de 2 mois à compter de la réception de ce document.

*"L'objectif du projet est de créer les conditions d'un équilibre satisfaisant entre, d'une part, la liberté constitutionnelle d'aller et de venir et l'aspiration légitime des gens du voyage à pouvoir stationner dans des conditions décentes, et d'autre part, le souci tout aussi légitime des élus locaux d'éviter des installations illicites qui rendent houleuse la coexistence avec leurs administrés. Cet équilibre doit être fondé sur le respect, par chaque partie, de ses droits et de ses devoirs, qu'il s'agisse des collectivités locales, des gens du voyage ou de l'Etat."*

L'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 précise que les communes qui auront satisfait aux obligations du schéma départemental pourront interdire par voie d'arrêtés le stationnement des résidences mobiles en dehors de l'aire aménagée sur l'ensemble du territoire.

L'analyse de la situation actuelle et des besoins dans le département de l'Essonne fait ressortir la synthèse suivante :

- ◆ Environ 1.000 caravanes considérées comme " itinérantes " qui sont réparties en deux catégories :
    - 250 caravanes en moyenne séjournant à l'intérieur des terrains mis à la disposition par les municipalités,
    - 750 caravanes en moyenne séjournant sur des terrains privés ou publics, en dehors des aires prévues à cet effet ;
  - ◆ 1.600 caravanes considérées comme " sédentaires " recensées sur des terrains privés ou publics ;
  - ◆ les grands passages de 50 à 200 caravanes qui sont estimés entre 5 et 10 par an.
- Le schéma départemental a pour objet d'apporter une réponse adaptée à chaque caté-

gories de besoins, à travers la mise en place d'une politique globale d'accueil et habitat des gens du voyage.

Il prévoit trois types d'emplacements :

- A.** des aires de grand rassemblement,
- B.** des aires de grand passage,
- C.** des aires d'accueil.

D'un point de vue pratique, il convient de noter que l'unité choisie est la place de caravane au sens de l'article 2 du décret n° 2001-569 du 29 juin 2001. Elle correspond à la place requise pour assurer le stationnement d'une caravane, d'un véhicule tracteur et le cas échéant de sa remorque. La valeur minimale réglementaire de la place de caravane ne saurait être inférieure à 75 m<sup>2</sup>, les associations préconisent plutôt 100 m<sup>2</sup>.

Les aires d'accueil doivent bénéficier des réseaux d'eau et d'électricité pour assurer le fonctionnement de l'équipement électroménager des familles.

Chaque place de caravane doit pouvoir accéder aisément :

- à un branchement d'eau et d'électricité,
- à une évacuation des eaux usées,
- à un système de vidange pour WC.

Au minimum, un bloc sanitaire intégrant au moins une douche et 2 WC pour 5 places de caravane.

L'aire d'accueil doit être dotée d'un dispositif de gestion et de gardiennage.

Pour Menneçy, le schéma départemental prévoit l'installation d'une aire d'accueil de courte durée de 20 places, soit environ 2.000 m<sup>2</sup> plus les axes d'accès.

D'un point de vue financier, les investissements seront subventionnés à hauteur de 70 % par le département, les frais de fonctionnement à hauteur de 25 %.

Pour répondre au souhait de Monsieur le Préfet, le Conseil Municipal a délibéré le 23 mai 2002 ; il a décidé de réserver son avis et demande que le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage en Essonne s'intègre dans la future Communauté de Communes du Val d'Essonne.

## Le CCAS de Mennecey et MENNECEY ACCUEIL Ont organisé le MARDI 2 AVRIL 2002 "UN THE DANSANT"

qui a permis de réunir les Résidents de Gauraz et des adhérents de MENNECEY ACCUEIL.



Ils avaient pris place autour de la piste de danse où, après quelques danses d'hier et d'aujourd'hui, leurs furent servis gâteaux, boissons rafraîchissantes ainsi que thé et café. Quels beaux sourires ils avaient en regardant ou en dansant !! C'était un plaisir de voir la joie sur leurs visages.

Merci à Madame l'Adjoint au Maire déléguée aux affaires sociales de votre présence. Merci à Monsieur le Président de Mennecey Accueil ainsi qu'aux membres de votre comité. Merci à Madame la Pianiste. Merci à Madame l'hôtesse de Gauraz.



## JUMELAGE 1982-2002



Le vendredi 31 mai 2002, plus de trois cents personnes du monde politique, associatif, industriel, commercial et scolaire se pres-



saient dans la grande salle polyvalente de RENNINGEN. Scène fleurie, drapeaux Européen, Allemand et Français, ambiance attentive constituait la toile de fond de l'inauguration d'une grande exposition, de l'accueil d'une délégation d'élus Menneçois et de membres de l'Association Mennecey Jumelage. Intermèdes musicaux et discours se succédaient : Bernhard Maier, Président du Kreis, Wolfgang FaiBt, Bourgmestre de Renningen et Joël Monier, Maire de Mennecey. Le samedi 1<sup>er</sup> juin à 9 h 30 un Conseil Municipal Extraordinaire réunissait les élus des deux communes. Cette solennelle cérémonie de renouvellement du serment de jumelage contenait les liens profonds d'amitié qui se sont tissés durant les vingt ans passés entre les deux cités. Tour à tour Wolfgang FaiBt, Bernhard Maier et Joël Monier relataient l'histoire de l'union avec, comme support, les rencontres associatives culturelles et sportives, scolaires (lycée et collège), culturelles, fami-

liales... Les grands moments étaient rappelés : le 10<sup>e</sup> anniversaire, le Drapeau et la Plaquette d'Honneur de l'Europe distinctions de la Communauté Européenne, mais aussi les joies et les peines partagées dans une belle communion fraternelle. Sur ces fondations solides était envisagé l'avenir avec de nombreux projets. Au cours de ces interventions, un hommage tout particulier fut rendu à deux personnalités qui furent à l'origine de ce jumelage : Edgar Werkmeister, Directeur d'entreprise à Renningen et Jean-Jacques Robert, Sénateur Maire de Mennecey. Puis les deux conseils se sont dirigés vers une place où une plaque fut dévoilée "MENNECEY PLATZ". Une visite de la ville et de ses installations ponctuaient la partie officielle de ce 20<sup>e</sup> anniversaire. Le reste du temps passé, soit dans les familles d'accueil, soit dans la découverte des alentours de la ville, donnait ce cachet propre aux jumelages : la connaissance des usages et des coutumes pour aboutir à une unité européenne.

## DU SOLEIL POUR LA BRADERIE DE PRINTEMPS

Le dimanche 12 mai, un agréable parfum de printemps se répandait avec douceur, couleur et bonheur dans le centre ville où se tenait la traditionnelle Braderie de Printemps - Marché aux Fleurs.



Plus de 150 exposants se sont installés dès 5 heures du matin avec l'aide des placiers bénévoles et de la Police Municipale qui sera présente tout au long de la journée. A 7 heures tout est pratiquement prêt et les abords de la Mairie sont joliment décorés par notre bénévole Jacques JUHEL, rappelant ainsi notre Marché aux Fleurs. Les menneçois ont pu faire des affaires en se promenant à travers la braderie et profiter du spectacle que le service animation a souhaité leur offrir avec une troupe de jongleurs, animateurs et cracheurs de feu qui ont fait le bonheur des

enfants et des parents. Vers 18 heures, vendeurs et acheteurs ont regagné leurs voitures dans une organisation parfaite grâce aux bénévoles et à la Police Municipale qui assuraient le bon fonctionnement.

Le Service Animation, aidé des bénévoles, a été heureux d'organiser cette journée et vous remercie d'être venus aussi nombreux.

Notre prochaine grande manifestation sera la **FÊTE DU PARC DU 16 JUIN** où de nombreuses animations vous attendent. A bientôt donc, sous le soleil nous l'espérons.



## 1867-2002 135<sup>e</sup> anniversaire de la création de la Société Musicale de Mennecey (SMM)

Voilà 135 ans que Mennecey bénéficie d'une formation musicale. Oh ! bien sûr, il y a eu des "hauts et des bas" mais, heureusement, ce sont les temps forts qui restent en mémoire. Aujourd'hui, la SMM se porte bien, car l'orchestre d'harmonie est une émanation du Conservatoire Municipal de Mennecey. L'effectif comprend 65 musiciens dont les jeunes de 13 à 22 ans représentent 50 % de la formation. Il est vrai que l'arrivée, en 1989, de Francis Pottiez comme Directeur et l'appui de la Municipalité ont grandement facilité la qualité musicale de l'harmonie. Pour ce 135<sup>e</sup> anniversaire, un **concert exceptionnel** sera donné le **samedi 16 novembre 2002**, à 20h30, en l'Espace Culturel Jean-Jacques Robert de Mennecey. La réputation de la SMM est largement reconnue grâce aux concerts donnés en France, à l'étranger (tourné au Mexique en août 1997, dans les Provinces Maritimes du Canada en août 2001) et en Europe, à travers ses jumelages (en particulier avec l'Allemagne). De plus, la SMM a innové depuis l'année dernière avec l'opération, très porteuse, qui consiste en une approche de l'éveil musical. En effet, de nombreuses actions sont engagées en milieu scolaire avec l'aide des enseignants et des concerts sont donnés, le samedi matin, pour les enfants des écoles maternelles et primaires de Mennecey. Il est d'ailleurs très encoura-

geant de constater le grand intérêt que portent les enfants à ces manifestations musicales.

Le "concert apéritif" de la **Fête du Parc** sera, à nouveau cette année, au rendez-vous, le **dimanche 16 juin 2002** en fin de matinée.

La SMM poursuit sa tradition de concerts donnés lors de la Sainte-Cécile (patronne des musiciens). Cette année encore, le **Père Jean** nous accueillera en l'Eglise Saint-Pierre de Mennecey le **dimanche 1<sup>er</sup> décembre**.

Nous vous rappelons les objectifs de la SMM :

- ✓ promouvoir la musique amateur de haut niveau,
- ✓ s'investir dans des échanges et des concerts pour créer des liens amicaux -et musicaux- avec d'autres pays,
- ✓ permettre aux jeunes de s'ouvrir à d'autres horizons musicaux et de rencontrer d'autres passionnés de musique,
- ✓ mettre à profit les tournées pour enrichir les connaissances historiques et touristiques apportées par les différentes cultures,
- ✓ révéler la grande tradition de l'harmonie française qui s'est perpétuée en Ile-de-France.

Comme à l'accoutumée, nous comptons sur la grande et chaleureuse participation de tous.



## Association cycliste "LES ANDAINS"

Pour fêter dignement les 21 ans du club, l'Association Cycliste "LES ANDAINS" sera présente sur le Paris-Nice cyclosporitif 2002 - épreuve qui partira de l'aéroport d'Orly le Vendredi 14 juin pour arriver à Nice le samedi 22 juin après avoir parcouru plus de 1400 km et un dénivelé de près de 20.000 mètres avec deux rendez-vous majeurs "Le Puy de Dôme" et le fameux "Mont Ventoux".

Roland BERTHELOT et son fils Vincent, Yves QUINTERNET, Jean-Luc POCHON, Georges DUCHEMIN, Roger CLEMENT et Laurent GUICHARD seront du voyage et



représenteront le club et la ville de MenneCY.

Le rallye MenneCY - Montargis - MenneCY mené à vive allure aura été le premier grand galop d'entraînement. Lors du départ d'Orly, ils auront plus de 3500 kms d'entraînement dans les jambes avant le grand bain.

Souhaitons-leur bonne route et que la météo leur soit clémente.

## A D E M O

**Pour l'amélioration des conditions de circulation des piétons, personnes en fauteuils roulants, cyclistes.**

Organisée par l'ADEMO, une assemblée s'est tenue dans les locaux de la Fondation Dassault à MenneCY le 6 décembre 2001. Des contre-temps causés par les conditions de parution de ce bulletin ne nous ont pas permis de vous informer en collant à l'actualité. Cette réunion avait pour objectif de permettre au Collectif pour les Circulations Douces en Essonne (que l'ADEMO a contribué à fonder) de rencontrer les responsables politiques, ingénieurs et techniciens de l'État, de la Région et du Département ayant autorité dans le domaine de la voirie et du Plan des Déplacements Urbains (PDU). M. Bazot, adjoint au maire chargé de l'environnement, était présent, ainsi que des élus du canton de MenneCY, directement concernés par la mise en place des nouvelles règles administratives d'intercommunalité. (M. Imbert, pour le Canton, M. Houy pour Ormoy, M. Gouarin pour Fontenay-le-Vicomte, M. Guernevo, adjoint de Madame Labarre pour Vert-le-Petit).

Le Collectif, qui a vocation à s'accroître, regroupe à ce jour 10 associations de MenneCY, Corbeil, Le Coudray-Montceaux, Evry, Ris-Orangis, Viry-Châtillon, Grigny, Brétigny, Juvisy et Savigny qui, toutes, combattent pour le développement de pistes cyclables et de cheminements piétonniers sécurisés.

S'appuyant sur des exemples concrets d'anomalies constatées dans les différentes communes et clairement visibles sur les photos projetées sur un écran, le Collectif a demandé aux réalisateurs de définir et d'appliquer des normes techniques cohérentes en concertation avec les usagers, la base de réflexion devant être que "là où un fauteuil roulant passe, tous les autres usagers peuvent passer" : largeur minimale des trottoirs, suppression des dévers excessifs, abaissement des seuils de trottoirs, suppression des obstacles, largeur raisonnable des bandes cyclables, homogénéisation de la signalétique).

Les municipalités ont le pouvoir de décision. Le Collectif leur demande donc de signer la Charte des Circulations Douces du Conseil Régional qui garantit un minimum de cohérence et surtout marque leur choix de ne plus privilégier systématiquement les déplacements motorisés et leur lot de nuisances incontrôlées : pollution, stationnements sauvages tolérés, implantation d'obstacles censés protéger les piétons mais réduisant leur espace de déplacement, etc.

Avec l'objectif de promouvoir les modes doux (= non motorisés) de déplacements, l'ADEMO souhaite que la municipalité signe la Charte Régionale des Circulations Douces évoquée plus haut et s'engage dans un programme pluriannuel de correction des anomalies et points noirs répertoriés déjà depuis plusieurs années. L'ADEMO propose aussi un plan d'itinéraires sécurisés pour notre ville et des projets de liaisons intercommunales pour notre canton. Or, plusieurs communes voisines ont clairement exprimé leur désir de développer des liaisons sûres et confortables vers MenneCY, leur chef-lieu de canton.

C'est pourquoi, dans la vision de la nécessaire concertation qu'implique l'intercommunalité (mise en commun des fonds et moyens des communes voisines), l'ADEMO souhaite travailler en collaboration avec des groupes d'usagers (piétons, personnes handicapées, cyclistes urbains) des villes du Canton de MenneCY. Faites-le savoir auprès de vos amis des communes voisines pour qu'ils expriment leurs besoins et s'organisent en associations avec notre aide s'ils le souhaitent. Nous nous tenons à leur disposition pour tout renseignement.

L'ADEMO invite les Menneçoises et Menneçois à la rejoindre dans ce combat pour améliorer notre cadre de vie et changer nos mentalités. Vos idées, votre aide nous sont précieuses.

## CLUB MODELISME VOITURE TELECOMMANDEE

### Cherche volontaires

pour création d'un club modélisme voiture télécommandée à MenneCY. Besoin de parents pour le bureau et surtout enfants pour adhérents, ce club aura pour but de réunir une fois par semaine des enfants et parents autour d'une activité passionnante qu'est le pilotage de petit bolide.

Etude à faire sur style MINI Z échelle: 1/28 en salle sur une piste de 7 m sur 4 m.

Ou 1/10 électrique, 1/10 thermique, 1/8 thermique en extérieur.

Suivant le nombre de volontaires, poursuite du projet de création du club de MENNECY.

Merci de votre aide.

Pour tous renseignements, contactez-moi  
au 06 83 61 02 04 M. BEGUEL Yannick

## ASSOCIATION RENCONTRE

Dans le cadre de l'association **RENCONTRE**  
venez jouer au club **"PYRAMIDE"**

Contact : Madame M.J. CABARROCAS  
Tél. 01 64 99 76 66

## C.S. MENNECY FOOTBALL TOURNOI DE PAQUES 2002

Ce tournoi, dédié à la mémoire de Romain et Maxime, nos deux jeunes seniors décédés tragiquement en 2001, a connu un très vif succès et réuni plus de 5000 enfants de 8 à 12 ans. Les plus grands clubs de l'Essonne étaient représentés (Brétigny, Palaiseau, Viry-Châtillon, Evry, Lisses, etc...)

Le dimanche, réservé aux poussins, 8/10 ans où 24 équipes se sont affrontées, a vu une finale entre les Ulis et Lisses avec la victoire des Ulis.

Le lundi, ce fut au tour des benjamins, 10/12 ans.

28 équipes en concurrence ont produit un jeu de grande qualité et l'équipe de Palaiseau s'impose face à l'équipe des Ulis. A la grande joie de tous, le club des Ulis remporte le magnifique

trophée "ROMAIN", attribué au club ayant obtenu le meilleur classement sur l'ensemble des 2 jours.

Le challenge "MAXIME", récompensant le FAIR-PLAY pour les 2 jours, est attribué au Club de Forges.

Ces deux trophées ont été remis par les parents de ROMAIN et MAXIME.

Deux équipes du Nord "Boussois" et "Salaumines" nous ont fait l'amitié de leur présence. Cette compétition s'est déroulée par un chaud soleil et dans un esprit remarquable - tant au niveau football que comportemental -.

L'esprit sportif était au rendez-vous. Que les Joueurs, Educateurs et Dirigeants en soient remerciés et à l'année prochaine ...

## CALENDRIER DES ASTREINTES DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS

Numéro d'Astreinte : 06.77.06.50.50 - 7 jours / 7

### Week-End

<b>JUILLET</b>	06-07 M. MONIER	20-21 Mme BERTHAUD
	13-14 Mme FIORI	27-28 Mme LANGUET
<b>AOUT</b>	03-04 Mme PASSEFORT	10-11 Mme FIORI

du 12 au 30 août, Bernard BOULEY assurera la permanence Mairie

**A partir du 31 août, le Maire et ses Adjointes seront d'astreinte pour la semaine, comme indiqué ci-dessous :**

### AOUT A DECEMBRE 2002

✓ 31-08 au 06-09 : M. MONIER	✓ 02-11 au 08-11 : Mme RASCOL
✓ 07-09 au 13-09 : Mme LANGUET	✓ 09-11 au 15-11 : M. MONIER
✓ 14-09 au 20-09 : M. PERRET	✓ 16-11 au 22-11 : Mme LANGUET
✓ 21-09 au 27-09 : Mme FIORI	✓ 23-11 au 29-11 : M. PERRET
✓ 28-09 au 04-10 : Mme BERTHAUD	✓ 30-11 au 06-12 : Mme FIORI
✓ 04-10 au 11-10 : M. CROULLEBOIS	✓ 07-12 au 13-12 : Mme BERTHAUD
✓ 12-10 au 18-10 : M. BOULEY	✓ 14-12 au 20-12 : M. CROULLEBOIS
✓ 19-10 au 25-10 : M. BAZOT	✓ 21-12 au 27-12 : M. BOULEY
✓ 26-10 au 01-11 : Mme PASSEFORT	

### Cérémonie du 8 mai au monument aux morts



Joël MONIER, Maire de Mennecey, accompagné de Patrick IMBERT, Conseiller Général, et des élus du Conseil Municipal, se sont réunis afin de célébrer la 57<sup>e</sup> Commémoration de la victoire du 8 Mai 1945. Monsieur MONIER a déposé une gerbe en présence d'Anciens Combattants, d'un détachement de Sapeurs Pompiers et d'habitants de la Commune, venus se souvenir de cette date historique. La Société Musicale de Mennecey accompagnait cette cérémonie.

### INFOS PRATIQUES - Comment Obtenir...

PIÈCES DÉSIRÉES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛT	OBSERVATIONS
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu du décès ou du dernier domicile au moment du décès	Coordonnées de la personne décédée	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse si demande par courrier
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer date du mariage, noms, prénoms. Photocopie du livret d'époux ou coordonnées des époux y compris date du mariage	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse. Si demande par courrier, indiquer la filiation complète. En mairie, présenter le livret de famille et la C.N.I.
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance (par courrier, indiquer la filiation complète) personne dont l'acte est réclamé	Pièce d'identité ou livret de famille Indiquer les noms et prénoms usuels des parents de la	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse si demande par courrier, indiquer la filiation complète. En mairie, présenter le livret de famille et la C.N.I.
Livret de famille Livret d'époux Livret de parents naturels	Mairie du mariage Mairie du lieu de naissance du 1 <sup>er</sup> enfant	Carte d'identité + actes de naissance	Gratuit	
Certificat de nationalité Française	Tribunal d'Instance	Acte de naissance du requérant et selon le cas, celui de ses père et mère, de son conjoint, voire son acte de mariage		
Légalisation de signature	Mairie du domicile	1 pièce d'identité <b>venir personnellement</b>	Gratuit	Signer devant l'officier d'état civil
Passeport	Mairie du domicile	Carte d'identité en cours de validité + 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois + 2 photos + 1 timbre fiscal à 60 € pour adulte (validité 10 ans) + acte de naissance, à 30 € pour enfant mineur (validité 5 ans) + ancien passeport si renouvellement.	<b>Timbre fiscal à 60 € pour adulte 30 € pour enfant mineur</b>	Le livret de famille (si l'indication de la mention "époux(se) ou veuf(ve)" est demandée) Le dispositif du jugement de divorce (si l'intéressée est autorisée à porter le nom de son ex-époux) ou l'autorisation écrite de l'ex-époux en cas d'autorité parentale conjointe pour les enfants. La déclaration de perte ou de vol du passeport.
Carte grise	En Préfecture	Certificat de vente, carte grise barrée (datée et signée par le vendeur), carte d'identité et justificatifs de domicile	<b>Par CV fiscal</b>	Pièce supplémentaire à fournir pour les véhicules de plus de 5 ans : certificat de contrôle
Carte d'électeur	Mairie du domicile	1 justificatif de domicile et la carte d'identité	Gratuit	Avoir 18 ans, nationalité française Jouer de ses droits civiques et politiques Ne pas être majeur en tutelle. Le livret de famille (si l'indication de la mention "époux(se) ou veuf(ve)" est demandée) Le dispositif du jugement de divorce (si l'intéressé est autorisée à porter le nom de son ex-époux) ou l'autorisation écrite de l'ex-époux en cas d'autorité parentale conjointe pour les enfants. Le récépissé de déclaration de perte ou de vol de la C.N.I. Un document prouvant la nationalité française (ex : décret de naturalisation, certificat de nationalité, etc..)
Carte nationale d'identité	Mairie du domicile	Ancienne carte (ou certificat de perte ou de vol fourni à la gendarmerie), 2 photos (3,5 x 4,5) acte de naissance (avec filiation complète), 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois	Gratuit	
Sortie du territoire pour les mineurs	Mairie du domicile	Présence d'un parent + livret de famille des parents + la carte nationale d'identité des enfants + pièce d'identité du représentant légal (noter les références des CNI) + en cas d'autorité parentale conjointe, autorisation des deux parents	Gratuit	

### Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne

**Carte Vitale :  
les plus de 16 ans aussi !**

Entre le 25 février et le 1<sup>er</sup> mars 2002, l'Assurance Maladie adresse leur carte vitale aux bénéficiaires âgés de plus de 16 ans et qui n'étaient pas encore en possession de leur carte. Vont recevoir leur carte Vitale, lors de cet envoi, les personnes âgées de plus de 16 ans se trouvant dans l'une des situations suivantes :

- conjoint sans emploi ou sans allocation chômage,
- parent dépendant non assuré social,
- enfant âgé de moins de 20 ans n'ayant jamais travaillé et jamais été inscrit à l'ANPE,
- lycéen âgé de plus de 16 ans à l'exclusion des élèves de terminale.

La carte Vitale est envoyée collée sur une attestation à conserver absolument. En effet, cette attestation remplace la carte Vitale si le professionnel de santé n'est pas encore doté d'un lecteur de carte.

Sur la carte figurent des informations permettant à la Caisse d'identifier l'utilisateur et de le rembourser dans les meilleurs délais : numéro d'assuré social, nom, prénom, date de naissance, droits et centre de rattachement.

Désormais, par l'effet de cet envoi, chaque membre de la famille (âgé de plus de 16 ans), sera détenteur de sa propre carte Vitale qu'il pourra garder sur lui en permanence, au lieu d'emprunter comme avant, la seule carte du foyer.

Utilisée chez n'importe quel professionnel de santé, la carte Vitale garantit des remboursements en 5 jours, sans avoir à remplir ni à envoyer des feuilles de soins !

**Mennecy Maintenant vous informe...**  
**Les incohérences de monsieur le maire !**

La politique menée par le maire de Mennecy manque de cohérence. Qu'on en juge sur au moins trois dossiers chauds :

**1 - Sécurité :**

On recrute à tour de bras des policiers municipaux pour mettre des PV dans les futures zones bleues et on laisse dans un tiroir le Contrat Local de Sécurité qui prévoyait un dispositif efficace de prévention de la délinquance, par une coordination entre élus, police, gendarmerie, justice, éducation nationale... ;

**2 - Impôts locaux :**

Le candidat Monier avait promis de ne pas augmenter les impôts locaux et commence son mandat de maire par une augmentation douloureuse, en espérant que les Mennécois l'aurent oubliée dans 5 ans;

**3 - Social :**

Les subventions sont supprimées pour les repas des anciens livrés à domicile, faute de disponibilités budgétaires nous dit-on, et, dans le même temps, la majorité municipale vote le 23 mai, sans aucun état d'âme, une augmentation de 15% des indemnités du maire et de plus de 20% de celle de ses adjoints !

Notre groupe a vivement dénoncé et combattu au Conseil Municipal ces décisions inadmissibles. Il continuera à le faire chaque fois que l'intérêt collectif passera derrière l'intérêt partisan ou personnel de quelques-uns...

**... vous pouvez compter sur nous.**

Les six élus du groupe de gauche **Mennecy Maintenant :**

**Jean-Paul REYNAUD, Emmanuelle ERTEL-PAU, Danièle MULLER, Monique ROYER, Esther GIBAND, Michel BOUCHERY,**

vous souhaitent, que vous ayez la chance de prendre quelques vacances ou non, un très bel été ! ... et vous donnent rendez-vous à la rentrée pour d'autres informations sur notre action vigilante au conseil municipal.

**Le Maire augmente vos impôts ... et ... ses indemnités d'élus**

- **Démocratie forcée :** Le Maire a été rattrapé par la loi de février 2002 sur la démocratie de proximité. Elle l'oblige à prendre en considération le droit d'expression de l'opposition.

- **Hausse des impôts et hausse de leurs indemnités d'élus :** Vous avez été plusieurs centaines à signer notre pétition pour dire NON à l'augmentation des impôts. Nous nous sommes battus et restons **déterminés à vous défendre.**

Dans ses tracts, le Maire avait promis "une ferme volonté de la stabilité des impôts", voire "une politique volontariste de baisse des taxes locales" pour son Adjoint aux Finances. En 2002, ils pratiquent le contraire en décidant **une hausse des impôts de 8% pour pouvoir emprunter plus.** La ville de Mennecy vit au-dessus de ses moyens. **Dans le même temps, les élus majorent leurs indemnités.**

- **Budget 2002 "pifométrique" :** Les projets d'investissement sont-ils indispensables ? Répondent-ils à un véritable besoin ? Prenons comme exemple le projet du Maire pour l'informatique : 3 600 000 F sur 4 ans dont 600 000 F pour 2002. A la question : quels sont les besoins de la mairie ? La réponse est la suivante : le Directeur des services est en train de faire le tour pour voir qui a besoin d'un ordinateur. **On budgete d'abord et on estime les besoins par la suite.** C'est de la gabegie comme dirait le général de Gaulle. Mennecy : Angoulême-bis ? ...

- **Retraités et personnes âgées sacrifiés :** Cette augmentation excessive de l'impôt ne va-t-elle pas entraîner le départ de personnes qui sont à Mennecy depuis plusieurs années ? Les retraités ne sont-ils pas lésés ?

Les personnes âgées ne semblent pas être une priorité puisque le jour même où le Maire et ses Adjoints se votaient une augmentation de plus de 15% de leurs indemnités, ils supprimaient l'aide ménagère à nos aînés. Cette aide n'était que de 50 000F par an pour l'ensemble de la ville. Ils oublient que pour nos aînés, elle constitue souvent **un soutien moral humain** très important.

- **Cimetière flottant :** Projet irresponsable, gouffre financier (23 MF), drame humain... Le Maire était convaincu de la faisabilité de son projet. Une adjointe affirmait : "Où est le problème ? Il y aura des pompes !" Ils avaient eux déjà réservé une place au sec dans l'ancien cimetière. Nous avons contribué à faire échouer ce funeste projet.

- **Nuisances sonores à la frontière Mennecy-Ormoy :** Depuis plusieurs semaines, la nouvelle entreprise qui utilise l'entrepôt d'Union Primeurs, située à Ormoy en limite de Mennecy, se fait livrer 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 par des camions frigorifiques. Les habitants du voisinage sont donc victimes quotidiennement, jour et nuit, week-end compris, des bruits engendrés par les moteurs des camions.

Exaspérés par la non-réactivité du Maire de Mennecy, une pétition a été lancée auprès de tous les habitants du quartier. Il est incroyable qu'à l'heure où toutes les communes du canton souhaitent travailler en intercommunalité, Mennecy ignore Ormoy superbement.

J.Prat et JF.Pezaire, Conseillers municipaux RPR d'opposition.  
MennecyAvantout@aol.com - tél. :06.86.26.08.46

ARTICLE REALISE SOUS LA RESPONSABILITE DES ELUS DU GROUPE « AGIR POUR MENNECY »  
REMIS LE 5 JUIN 2002 A LA MAIRIE DE MENNECY – SERVICE COMMUNICATION

« TOUT AUGMENTE ! »

Pour la première fois dans l'histoire de notre ville, les Mennécois sont administrés par une équipe municipale très majoritaire en sièges (23 conseillers sur 33) mais **très minoritaire en voix, lors des dernières élections.**

Avec **seulement 1922** suffrages exprimés le 18 mars 2001, les élus de la «majorité municipale» imposent donc leur loi à **3400 électeurs qui n'ont pas voulu d'eux !**

C'est l'un des effets pervers du mode de scrutin amené par les socialistes (Loi Defferre), et qui devrait inciter nos édiles à un peu plus de modestie dans leur démarche.

Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit des décisions les plus importantes comme le vote du budget ; le maire-adjoint aux finances, qui promettait sur son document de campagne « *d'avoir toujours pour objectif la stabilité de l'impôt et mener une politique volontariste de diminution des taxes locales* »(sic) vient de faire voter des hausses faramineuses de nos impôts locaux, contre l'avis unanime des 10 conseillers représentant **64% des votants.**

La taxe foncière que vous allez payer en 2002 à la commune augmentera de **plus de 20%** par rapport à l'an dernier ! La taxe d'habitation, acquittée par tous les habitants, et la taxe professionnelle, due par les commerçants et les entreprises seront majorées de **plus de 5% !**

Quant à la taxe sur les ordures ménagères, elle a subi dès 2001 une hausse de **10%**, soi-disant pour « rattraper un retard » imputé à l'ancien adjoint à l'environnement ; elle aurait donc du logiquement baisser cette année, ce qui n'a pas été le cas.

Ces « jongleries » avec nos contributions nous inquiètent au plus haut point car c'est de notre argent qu'il s'agit et elles ne sont pas sans nous rappeler la façon « surprenante » dont a été gérée la taxe de raccordement, lorsque l'actuel maire-adjoint aux finances était l'adjoint à l'urbanisme de Xavier DUGOIN.

Le temps est à l'austérité et aux sacrifices nous a-t-on dit. Certes, mais pas pour tout le monde : lors du conseil municipal du 23 mai dernier, le Maire et ses 9 adjoints se sont voté une **majoration de 15%** de leurs indemnités mensuelles.

Amis mennécois, c'est l'époque des souhaits de bonnes vacances ; permettez nous un conseil : ne soyez pas trop dispendieux cet été, gardez une « poire pour la soif », car à l'automne, il n'y aura pas que les feuilles mortes à tomber lourdement.

Les élus d'AGIR POUR MENNECY  
Christine COLLET et Claude GARRO

## LOISIRS AGENDA

### Principaux événements culturels

Vendredi	28 juin	Le Cinéma Atmosphère présente :	20 h 30
Samedi	29 juin	" Stars Wars : épisode 2	15 h 00
Dimanche	30 juin	L'attaque des Clones "	16 h 00
Mardi	02 juillet		20 h 30
Mercredi	18 sept.	Reprise du Cinéma Atmosphère	
Samedi	28 sept.	Lancement de la Saison Culturelle	
	11 au 13 oct.	Mini Festival de Jazz en projet	Espace Culturel

### Principaux événements sportifs

	07 au 09 sept.	Tournoi Open du Tennis Club	
Dimanche	08 sept.	3 <sup>e</sup> Prix de la Municipalité pour Cyclistes Mennecey Villeroy (CCMV)	
Samedi	14 sept.	Forum des Associations	Gymnase Alexandre Rideau
	14 au 15 sept.	Championnat d'Ile de France CCMV de Contre la montre individuel et par équipe	
	28 au 29 sept.	Concours Fédéraux des Boulistes	
Dimanche	29 sept.	Championnat National de Contre la montre du CCMV	
	28 au 29 sept.	Championnat Départemental de la Pétanque	
Dimanche	06 oct.	Clôture de la Saison du CCMV avec le CRITERIUM des vainqueurs	
Dimanche	13 oct.	Ouverture de la saison CYCLO-CROSS 2002/2003 par le CCMV	

### Autres Manifestations

Samedi	13 juillet	Feu d'Artifice	22 h 30 Parc de Villeroy
Dimanche	28 juillet	Foire Antiquité Brocante	8 h 00 à 19 h 00 Allée du Parc de Villeroy
Dimanche	25 août	Foire Antiquité Brocante	8 h 00 à 19 h 00 Allée du Parc de Villeroy
Dimanche	15 sept.	Braderie d'Automne	7 h 00 à 18 h 00 Centre Ville
Dimanche	22 sept.	Foire Antiquité Brocante	8 h 00 à 19 h 00 Allée du Parc de Villeroy

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE Madeleine de l'Aubépine

7, rue de l'Arcade - B.P.1 91541 MENNECY Cedex

**LECTURE :** Pour vos futurs voyages et la planification de vos vacances Vous trouverez différents **GUIDES TOURISTIQUES France et étranger** ainsi que des nouveautés pour faire rêver et frissonner : "les ROMANS D'ETE".

**HORAIRES D'ETE :** à compter du lundi 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 31 août

- **MERCREDI** : de 9h00 ⇌ 18h00 sans interruption
- **SAMEDI** : de 9h00 ⇌ 12h00

Pendant cette période, les lecteurs peuvent comme à l'accoutumée, emprunter 6 livres au lieu de 3 et ce, pendant 6 semaines.

**INSCRIPTIONS** Pour les nouveaux Menneçois

Elles se font sur présentation d'une pièce d'identité et contre paiement d'une cotisation annuelle (avril à avril)

- **Individuelle** : Mennecey : 7.05 € (tarif B) Extérieurs : 11.05 € (B + C)
- **Familiale** : Adultes + Jeunes (enfants ou adultes) de moins de 26 ans domiciliés chez leurs parents sur présentation de la carte scolaire / étudiant :

Mennecey : 14 € (tarif A) Extérieurs : 18 € (A + C)

**BIBLIOTHEQUE 01.64.57.31.54**

**C'est aussi :** 25000 livres, 50 périodiques, des nouveautés tous les mois, des CD-Rom (encyclopédies, atlas, sur tous sujets pour petits et grands). La possibilité de recherche d'un titre, d'un auteur ou d'un mot matière, sur **ELECTRE** (CD Rom). Des achats et des réservations à la demande des lecteurs... des activités pour les enfants, un Club de lecteurs...

**Venez à notre rencontre**

## NOUVELLE ANIMATION A MENNECY

Foire aux antiquités - Brocante

Nous vous rappelons notre nouvelle Animation à Mennecey, le 4<sup>e</sup> dimanche d'avril à octobre, dans l'allée centrale du Parc de Villeroy.

Cette foire commence à avoir ses adeptes, malgré le mauvais temps qui a sévi les dimanches 26 avril et 28 mai.

Une trentaine d'exposants étaient au rendez-vous pour ces deux premières. Les chineurs se sont déplacés nombreux, munis de parapluies ou d'imperméables, signe de l'intérêt qu'ils portent à cette nouvelle manifestation.

Nous espérons que le soleil sera

présent pour la prochaine exposition explique un exposant, "car nous n'avons que très peu de lieux de ce niveau qui peuvent nous accueillir chaque mois".

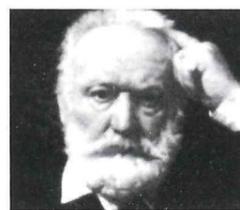
Il est indéniable qu'avec un grand soleil, ces journées auraient eu un retentissement encore plus large et s'enrichiraient de nombreux visiteurs qui fréquentent le Parc sitôt le soleil présent.

Les menneçois ont désormais un nouveau rendez-vous sur leur agenda, le quatrième dimanche de chaque mois.

Ce rendez-vous, c'est la Foire aux Antiquités Brocante du Parc.

## FEU D'ARTIFICE 13 juillet 2002

En l'an 1802 naissait Victor Hugo



Ainsi, le feu d'artifice du 13 juillet à 22 h 30 au Parc de Villeroy sera l'occasion de célébrer le bicentenaire de sa naissance.

## SOS-AMITIE

**CHERCHE DES BENEVOLES pour renforcer son équipe d'Evry.**

Nous recevons 24 heures sur 24 des appels téléphoniques de personnes angoissées, victimes de la solitude parfois prêtes à se suicider.

Une solide formation est donnée à chaque bénévole. Si ce défi à l'indifférence vous intéresse, écrivez à :

**S.O.S. Amitié - EVRY BP 809 91001 EVRY CEDEX**

## Association Française contre les myopathies

Notre association, poursuivant sans relâche son combat depuis plus de 40 ans " vaincre les maladies neuromusculaires " en soutenant la recherche, développe également des actions destinées aux familles. Un nouveau projet est en cours de réalisation : accueillir des familles de malades en région parisienne (Evry) afin de leur permettre de rompre leur isolement soit par un voyage sur Paris et sa région, soit par des actions avec le siège, soit dans le cadre de consultation ou d'hospitalisation.

Pour réaliser au mieux cet accueil, l'AFM a réalisé un lieu totalement adapté aux besoins des personnes présentant un handicap sévère : La maison Associative d'Etiolles.

Pour permettre d'accueillir dans les meilleures conditions ces familles venant de toute la France, nous recherchons des bénévoles qui auraient un peu de temps à nous consacrer dans les domaines suivants :

- Accueil des familles, donc très bon contact
- Capacité à conduire un véhicule adapté
- Soutien des personnes (tierce-personne)

## URGENT

**La commune de Mennecey RECHERCHE UNE EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS** diplômée, débutante acceptée, pour une crèche collective de 60 berceaux.

Envoyer une lettre de motivation et un CV à Monsieur le Maire de Mennecey, Mairie de Mennecey, Place de la Mairie, 91540 MENNECY.